

# Challenge des Métiers

## 2009 - 2010

### RÈGLEMENT

*« Tous les métiers sont bons lorsqu'ils rencontrent nos aptitudes naturelles et qu'ils nous aident à réaliser notre destinée d'Homme créé par Dieu. »*

*Reine MALOUIN*  
*Romancière et poétesse Québécoise*  
*(1898-1976)*

## Sommaire

<b>Article 1 : Organisation du challenge</b>	_____
<b>Article 2 : Objet du challenge</b>	_____
<b>Article 3 : Eligibilité des projets</b>	_____
<b>3.1. Candidats</b>	_____
<b>3.2. Conditions d'inscription</b>	_____
<b>3.3. Enregistrement des formulaires de participation</b>	_____
<b>Article 4 : Déroulement du challenge - Calendrier général</b>	_____
<b>Article 5 : Types de réalisations</b>	_____
<b>Article 6 : Jury</b>	_____
<b>6.1. Composition du Jury</b>	_____
<b>6.2. Critères de sélection</b>	_____
<b>Article 7 : Engagements des candidats</b>	_____
<b>Article 8 : Récompenses</b>	_____
<b>Article 9 : Responsabilité des organisateurs</b>	_____
<b>Article 10 : Acceptation du règlement</b>	

### **Thème du CHALLENGE 2009 / 2010 :**

*« Valoriser tout ce qui concourt à la découverte des métiers liés à l'environnement, au développement durable ou aux énergies renouvelables »*

## Article 1 : Organisation du challenge

L'Apel Académique de Versailles organise un challenge gratuit intitulé « Challenge des Métiers » qui se déroulera du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 30 avril 2010.

Les Directions Diocésaines, les établissements, les Apel de l'Académie de Versailles sont informés officiellement de la tenue de ce concours.

L'opérateur en est le Pôle « Ecole & Monde professionnel » de l'Apel Académique de Versailles auprès duquel tout renseignement pourra être demandé via le secrétariat de l'association.

## Article 2 : Objet du challenge

Ce challenge a pour objet de proposer aux élèves des classes candidates de réaliser un travail sur un thème défini par la commission « EMP », assorti de récompenses individuelles ou collectives pour les meilleures réalisations.

## Article 3 : Eligibilité des projets

Le travail réalisé doit être lié à la découverte du monde professionnel actuel et à venir. La créativité des élèves sera privilégiée, ainsi que, pour le primaire, l'utilisation d'éléments de récupération.

### 3.1. Candidature

Ce challenge s'adresse aux classes de primaire et de troisième des établissements catholiques d'enseignement de l'Académie de Versailles pour l'année scolaire 2009/2010.

Les classes candidates peuvent se faire aider par des enseignants et/ou tout membre de la communauté éducative. Ne peuvent être candidats, ni les organisateurs, ni les personnes ou organismes amenés à participer à l'organisation du challenge.

### 3.2. Conditions d'inscription

Pour participer au challenge, les classes candidates doivent, par l'intermédiaire de l'enseignant, déposer le formulaire de participation auprès de l'Apel Académique de Versailles.

Le formulaire de participation doit être rédigé clairement et retourné **avant le 30 avril 2010**

à : Apel Académique de Versailles « Challenge des Métiers » 15, rue du Maréchal-Joffre, 78000 Versailles –  
Courriel : [secretariat.urapel.versailles@orange.fr](mailto:secretariat.urapel.versailles@orange.fr)

Les classes candidates doivent faire parvenir leur réalisation, accompagnée de leurs coordonnées complètes, avant le 15 mai 2010 minuit.

**Apel Académique de Versailles – Challenge des Métiers  
15, rue du Maréchal-Joffre - 78000 Versailles.**

Seront exclues de la participation à cette opération les candidatures qui ne remplissent pas toutes les conditions posées aux articles 2 et 3 des présentes, ou qui n'auront pas respecté les délais prévus ci-dessus, les organisateurs se réservant le droit de procéder aux vérifications d'usage.

Dans le cas où le projet est conduit en liaison avec une entreprise, le dossier de candidature doit être présenté avec l'aval de celle-ci.

### 3.3. Enregistrement des formulaires de participation

Dès réception et validation de leur candidature, les classes candidates recevront une confirmation d'enregistrement par courriel.

## Article 4 : Déroulement du challenge

### 4.1. Calendrier général

Le « Challenge des Métiers » est continu du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 15 mai 2010 (minuit) et comporte plusieurs étapes :

- ✿ Enregistrement des candidatures jusqu'au **30 avril 2010**.
- ✿ Envoi de la réalisation jusqu'au **15 mai 2010** (minuit).
- ✿ **Remise des prix le 29 mai 2010**. A cette occasion les réalisations seront exposés.

## Article 5 : Types de réalisations

Pour les classes de primaire :

Présentés sous forme (liste non exhaustive) de :

- ✿ Diaporama
- ✿ Maquettes
- ✿ Affiches
- ✿ Dessins
- ✿ Collages
- ✿ Saynètes
- ✿ ...

Pour les classes de troisième :

- ✿ Réalisation sur un support informatique (PowerPoint, film numérisé...)

## Article 6 : Jury

### 6.1. Composition du Jury

Le Jury est composé des membres du Pôle Ecole & Monde Professionnel, de la Présidente de l'Apel Académique de Versailles et d'un ou plusieurs représentants de l'Enseignement Catholique. Il sélectionne collégialement les meilleurs projets.

### 6.2. Critères de sélection

Les projets seront évalués en fonction des critères suivants :

- ✿ Le plus imaginatif
- ✿ Le plus original
- ✿ Le plus novateur

Le Jury est souverain et peut décider de ne pas attribuer de prix. Il se réserve également de modifier les récompenses, sans toutefois en réduire leurs valeurs.

### Article 7 : Engagements des candidats

Les classes candidates s'engagent à fournir l'ensemble des éléments demandés dans le présent règlement. Les classes candidates autorisent par avance l'Apel Académique de Versailles :

- ✿ à reproduire et/ou à représenter librement leurs réalisations
- ✿ à les présenter sur son site internet et sur tous documents de présentation qu'elle viendrait à publier
- ✿ sur le site internet des départements de cette Académie
- ✿ sur tous supports destinés à leur promotion et/ou leur publicité de l'Apel Académique de Versailles ou de ses Départements.

De même, les classes candidates autorisent par avance l'Apel Académique de Versailles à faire figurer les noms, prénoms et/ou photographies des élèves participants sur son site internet et sur tous documents et publications diffusés par cette dernière sans que ces utilisations puissent ouvrir droit à quelque rémunération ou indemnités que ce soit.

### Article 8 : Récompenses

Les récompenses des classes lauréates sont décernées au titre de la classe et au titre de l'établissement. Par ailleurs, chaque élève ayant participé se verra attribuer une récompense symbolique.

Nature des premiers prix :

- ✿ Primaire : tableau numérique affecté à l'école
- ✿ Troisième : tableau numérique affecté au collège
- ✿ Récompenses symboliques individuelles : à définir (places de cinéma, abonnement revue scientifique...)

### Article 9 : Responsabilité des organisateurs

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des modifications pouvant être apportées dans les dates de réalisation du « Challenge des Métiers », la nature des récompenses ainsi que de l'éventuelle interruption momentanée ou définitive du challenge pour quelque cause que ce soit.

Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des retards et/ou des pertes du fait des services postaux ou de leur destruction totale ou partielle ou pour tout autre cas fortuit.

Toute réclamation relative à l'application, l'interprétation, l'organisation ou le déroulement du « Challenge des Métiers » devra être faite par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix jours au plus tard après la fin de cette opération.

Cette réclamation devra être adressée à : Apel Académique de Versailles « Challenge des Métiers », 15, rue du Maréchal-Joffre 78000 Versailles.

Aucune réclamation ne sera acceptée au-delà de ce délai.

### Article 10 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer à cette opération entraîne de facto l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Pour l'Apel Académique de Versailles  
Carole JONES  
Présidente